

Réunion du Comité sur le Standard d'Accès au Marché

16 novembre 2017 deuxième réunion

Prochaines étapes:

Les membres sont invités à examiner la structure et le contenu du document de travail sur le standard d'accès au marché et à envoyer leurs commentaires et recommandations à l'adresse suivante : nataliauribe@responsiblemines.org

Développement de la réunion:

1. Mots d'ouverture et assistance

Simone Knobloch (président) ne pouvant assister à la réunion parce qu'il était en visite dans une région minière à distance, Yaw Britwum (VP) a dirigé le comité

Yaw a présenté l'ordre du jour et Natalia Uribe a confirmé la présence des membres ainsi que d'autres participants.

2. Mise à jour des progrès

Felix Hruschka, directeur des standards chez ARM, a présenté ses excuses pour le léger retard dans le développement du Standard en Septembre, en raison de la perte d'un proche parent. En conséquence, l'équipe travaillera dur pour rattraper le temps perdu.

Jennifer Peyser RESOLVE a brièvement présenté la mise à jour sur les réunions du Groupe consultatif (AG). L'AG c'est rencontré deux fois au cours du dernier mois (appel en ligne le 6 Octobre et une séance partielle en Octobre en Californie lors de la Conférence sur l'Initiative Responsable Minerals (RMI) le 19 Octobre). Des discussions ont eu lieu sur la conception du standard, sur les risques de l'OCDE, sur le projet du Standard et sur le plan de la consultation avec les parties prenantes avec une approche flexible, la possibilité pour les organisations minières pour améliorer progressivement, la consultation avec les mineurs par le biais d'organisations de soutien et de consultations lors de la conférence de l'OCDE en avril 2018.

Natalia Uribe, les coordinateur des Standards ARM, a déclaré l'équipe CAPAZ teste également l'approche standard dans trois municipalités de la Colombie: La Llanada, Suarez et Tarazá. L'équipe a développé un protocole colombien basé sur Due Diligence Due Diligence Guide de l'OCDE. L'étape suivante consiste à adapter le protocole avec le Standard et mettre en œuvre avec les organisations minières. Les résultats des pilotes seront des entrées pour la version finale du standard.

3. Présentation et discussion du document de travail du standard

Felix Hruschka a expliqué le but de la réunion, qui est de discuter du premier projet du standard qui a été distribué avant la réunion. L'objectif est de recueillir des commentaires et d'autres contributions pour compléter le projet. Cette session n'inclut pas de prendre des décisions.

4. Structure standard

Le Standard est structurée en "modules". L'équipe a écrit deux modules génériques, qui sont des modules d'introduction. Le premier est Reach and Affiliation, le second est Legitimacy. Ils étaient prêts pour la discussion.

La conception générale du standard comporte cinq modules divisés en critères centraux qui mettent l'accent sur les risques de l'annexe II de l'OCDE, puis sur les autres risques élevés, moyens et faibles en dehors de l'annexe II de l'OCDE.

La première version proposée du standard couvrira trois modules de cinq. Le module 1 comprend les risques qui nécessitent une déconnexion immédiate. Les deux autres seront développés et discutés lors de la prochaine réunion.

Nous avons proposé de structurer les thèmes du standard conformément au «cadre consolidé des questions de durabilité pour l'exploitation minière» étudié dans le document de recherche BGR. Ceci

est aligné avec ISO 26000. Nous en avons discuté dans l'AG. Ils ont considéré que c'était une approche raisonnable.

Clarifications, questions ou commentaires?

• **Q: Comment la participation de la communauté et ses droits seront-ils inclus dans le standard?** Par exemple, les installations de santé et de sécurité et l'éducation. Les besoins des communautés. Nous avons des mineurs qui n'obtiennent pas de prestations gouvernementales.

R: Nous avons un cadre consolidé, c'est pourquoi nous pouvons prendre en compte cette question dans les risques non-OCDE. L'emplacement spécifique dans la catégorie à risque faible, moyen ou élevé dépendra du type de problème.

S'il vous plaît gardez à l'esprit que le standard est pour le AMAPE. Le standard n'indique pas ce que les gouvernements devraient faire, mais le standard doit aider les mineurs dans ce qu'ils peuvent faire pour améliorer leur situation actuelle.

5. Module: Portée et affiliation

• Le premier module porte sur la portée et l'affiliation du standard. Cela a été présenté dans le document conceptuel.

• La portée géographique est globale. Cela signifie que le standard est applicable dans toutes les régions géographiques. Il est très aligné sur le Guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable et va au-delà du CAHRA.

• La portée du produit est applicable à toutes les mines de l'AMAPE où l'or est un résultat «plus qu'insignifiant». Intentionnellement, il est aligné sur la rédaction de la Convention de Minamata.

• Le périmètre organisationnel convenu lors de la dernière réunion était toutes les structures organisationnelles des mineurs (portée principale) et peut inclure des agrégateurs (ils jouent un rôle important quand il y a un grand nombre de mineurs qui ont besoin de quelqu'un pour grouper le minerai). La définition des mineurs artisanaux et à petite échelle comprend des individus, des groupes, des groupes ou toute combinaison d'entre eux.

Nous croyons que nous devons équilibrer la réalité des mineurs et les besoins des acheteurs. Pour être en conformité avec l'OCDE, nous avons besoin d'un système de gestion. Le concept est que le standard est un «système de gestion» pour les mineurs L'Activité Minière Artisanale et à Petite Échelle (AMAPE). C'est un moyen structuré et systématique d'évaluer et d'atténuer les risques et d'informer (dire comment c'est et ce qui a été fait). Être compréhensible pour les mineurs et aligné sur l'OCDE.

L'affiliation correspond à la première étape du cadre en cinq étapes du Guide de l'OCDE.

Il existe une différence conceptuelle entre le standard d'entrée sur le marché et le standard. Le standard d'entrée sur le marché est développée en tant que standard open source. Cela peut être utilisé par tous (raffineurs, acteurs de la chaîne d'approvisionnement en aval, organisations de soutien minier, etc.). ARM est juste l'organisation qui maintient le standard. Nous n'aurons aucun contrôle sur qui l'utilise. Le schéma du standard est la mise en œuvre de celui-ci.

Conditions d'adhésion pour rejoindre un système standard:

• Être un producteur d'or artisanal et d'or à petite échelle (dans le domaine de l'organisation et du produit).

• Être capable de rendre compte des circonstances de la production de l'or et assumer ses engagements d'amélioration.

• Avoir quelqu'un pour représenter le groupe.

L'idée est d'avoir trois niveaux d'affiliation consécutifs: initial (conditionnel), initial (définitif) et renouvellement. Ceci est en ligne avec les cinq modules du standard.

Si le producteur minier AMAPE se conforme aux «risques nécessitant une déconnexion immédiate».

L'étape suivante consiste à appliquer au schéma standard. Le producteur minier AMAPE doit fournir les exigences initiales (conditionnelles) d'inscription. Ensuite, l'appartenance initiale définie

s'applique lorsque le fabricant de l'exploitation minière AMAPE est également en conformité avec les «risques qui nécessitent une déconnexion après une atténuation infructueuse».

Question d'équipement standard: Pensez-vous que la portée est correcte? Les exigences d'adhésion sont-elles trop basses ou trop élevées?

Q: Quelle est la définition de l'agrégateur? Est-ce juste un acheteur national? Envisagez-vous des agrégateurs internationaux? Dernièrement, les agrégateurs internationaux jouent un rôle important en Amérique du Sud et en Afrique. Eg un agrégateur en Colombie affine également le métal. L'agrégateur doit être défini comme un acheteur national ou international.

R: L'équipe essaiera de clarifier cette définition et considérera également l'agrégateur international. Notre proposition consistait à limiter la portée au niveau national, car lorsque nous considérons les agrégateurs internationaux, cela implique d'inclure le processus d'exportation.

Q: Considérons-nous que les banques centrales sont des agrégateurs internationaux?

R: Dans le module de légitimité, nous prenons cela en considération parce que les banques centrales jouent le rôle d'acheteur d'or. C'est le seul moyen de légaliser la production.

Q: Quels sont les défis avec cette approche si les banques centrales ne font pas de diligence raisonnable?

R: L'équipe n'a pas de réponse exacte. C'est un bon point.

Q: Quel est le concept de l'endroit où l'or est un produit «plus qu'insignifiant»? Nous devons spécifier la définition pour éviter l'exclusion.

L'idée était d'utiliser l'analogie de la convention de Minamata. En principe, tout producteur minier AMAPE qui produit et vend de l'or devrait pouvoir adhérer au programme Standard. Tous les artisans et mineurs artisanaux. Finalement, nous pouvons simplement changer pour tous les producteurs miniers de l'AMAPE qui produisent n'importe quel volume d'or.

Le Comité a accepté la proposition d'affiliation et nous continuons avec le module suivant.

6. Module: Légitimité des producteurs miniers de l'AMAPE

Felix a continué avec la proposition du deuxième module: Légitimité. C'est un concept complexe. Nous devons distinguer les différents contextes nationaux. En principe, nous analysons quatre contextes différents.

- Le premier est un pays où le cadre juridique de l'AMAPE existe et où les autorités compétentes le mettent en œuvre et l'appliquent activement. Toutes les conditions sont données que l'AMAPE peut être formalisé.

- Il existe un cadre juridique pour l'AMAPE, mais uniquement sur papier. Ceci n'est pas implémenté ou activement appliqué.

Comment pouvons-nous distinguer ces deux? En statistique, les intervalles sont significatifs ou non significatifs. Proposition de distinguer: <95% ou 95> de AMAPE dans le secteur informel.

- Les pays où il n'y a pas de cadre légal pour l'AMAPE. Cela nécessite une méthode alternative pour déterminer si le AMAPE est lisible ou non.

- Les pays où l'État contrôle le commerce de l'or. Par exemple, les banques centrales.

Pour chaque contexte, le projet du standard propose les critères qui déterminent si l'exigence de légitimité est satisfaite; il y a des progrès vers la satisfaction de l'exigence: des efforts crédibles pour formaliser, être également admis dans le système et; les critères d'échec lorsque le producteur minier n'a fait aucun effort pour formaliser.

Q: Dans le contexte de l'absence d'un cadre juridique montre comment un producteur de minéraux AMAPE est légitime?

R: Le projet décrit ce point plus en détail. En général, il existe des lois sur les mines ou les ressources naturelles dans tous les pays. Par exemple, un critère pour démontrer la conformité sera de savoir si le producteur entretient un dialogue avec les autorités traditionnelles et le public, les acteurs privés et communautaires, le cas échéant, d'obtenir le consentement.

Q: Quand nous disons que les minéraux producteur ASM est un producteur de l'exploitation minière artisanale, comprend-elle les petits exploitants miniers?

R: Oui, les producteurs de minéraux AMAPE sont des producteurs de minéraux artisanaux et à petite échelle. La définition est dans le projet.

Q: Est-ce que 95% est trop élevé? Et où sont les lois mais ne sont pas adaptées au secteur? Serait-il préférable de considérer 20%?

Q: Y a-t-il des statistiques pour chaque pays? Qui fournira les données?

R: Les chiffres sont un guide pour le régime de l'acheteur. Une possibilité est l'initiative de la Banque mondiale qui cherche à recueillir des données plus fiables dans les années à venir.

Questions d'équipement standard:

Les 4 scénarios couvrent-ils en principe tous les contextes nationaux possibles?

Est-ce que «de bons progrès vers la formalisation = légitime» reflètent l'intention de la DG de l'OCDE?

Q: Ils ont considéré des situations dans lesquelles il n'y a pas de cadre légal pour l'AMAPE ou de progrès dans la formalisation. Comment pouvons-nous mesurer les progrès?

R: L'OCDE a l'intention de considérer les mineurs légitimes même s'il n'y a pas de cadres légaux.

Felix a demandé si la proposition est raisonnable ou non viable. Les membres n'ont fait aucun commentaire supplémentaire. L'équipe prendra les suggestions pour améliorer ce module.

7. Module: Risques nécessitant une déconnexion immédiate

Le module suivant porte sur le risque de l'annexe II (violations graves des droits de l'homme) pour lesquels l'OCDE recommande de GDD suspendre ou d'interrompre l'engagement avec les fournisseurs en amont (= Les producteurs de minéraux AMAPE) si un risque est identifié raisonnable: les exigences d'approbation et de rejet. Ce module a peu de possibilités de progressivité et fait partie des critères d'affiliation conditionnelle. Le standard va au-delà de la directive GDD de l'OCDE. Aucun des graves violations des droits de l'homme énumérés sont considérés comme tolérables dans une zone, que ce soit la zone à haut risque touchés par un conflit ou non.

Exemple: la pire forme de travail des enfants. Dans le libellé de l'exigence, nous voulons refléter l'approche fondée sur le risque de la DG de l'OCDE. Personne ne peut garantir 100% de l'absence de risque. Pour cette raison, nous vous proposons le libellé que les auditeurs utilisent souvent pour exprimer leurs déclarations: « Il est raisonnable de croire que le producteur de minéraux AMAPE est pas lié à aucune autre partie ... ».

Nous avons proposé quatre critères: 2 critères d'approbation et 2 critères de défaillance. Le premier critère d'approbation est une évaluation de référence qualitative (mais idéalement semi-quantitative) du travail des enfants. Les critères d'échec: 1. Le producteur (rapport standard) ne fait aucune référence aux efforts déployés. 2. La production de producteurs de minéraux repose sur le travail systématique et intentionnel des enfants.

Le projet fournit une explication de chaque critère pour définir comment il pourrait être mis en œuvre.

Le standard traite de la même manière du travail forcé, des violations graves des droits de l'homme et de la torture. De plus, le producteur doit préciser s'il se trouve dans une zone à haut risque. Les crimes de guerre, la question du groupe armé non étatique et l'extorsion de fonds ne concernent que si le producteur minier est situé dans une zone à haut risque touchés par le conflit.

Clarifications (C), questions (Q) ou commentaires (C)?

Q: Dans certaines communautés minières, l'exploitation minière est la seule activité économique. C'est un grand défi de sortir les enfants de l'exploitation minière. Y aurait-il des étapes pour que les responsables de l'application du standard travaillent avec les mineurs et les communautés pour faire sortir les enfants des mines? Comment abordons-nous ce problème?

Il sera nécessaire de définir précisément la "déconnexion". Soutien aux mineurs qui s'engagent à sortir les enfants des mines.

R: C'est une préoccupation très importante. D'une part, nous avons cette exigence du travail des enfants dans la DG de l'OCDE et nous avons considéré trois scénarios différents: les enfants employés en raison de leur vulnérabilité, les enfants travaillant seuls pour survivre et les enfants travaillant dans un contexte familial où toute l'unité familiale dépend de l'activité minière. La proposition est réduite à l'exigence du cas le plus défavorable lorsque le producteur minier de l'AMAPE est basé sur l'utilisation systématique et intentionnelle d'enfants.

Q: Cet standard a-t-elle une définition de la chaîne d'approvisionnement interne?

A: Bon point. Cela doit être défini dans le standard.

Q: En Colombie, l'extorsion se produit illégalement. Comment gérons-nous le terme d'extorsion?

A: Comment évitons-nous de punir les victimes? Le libellé de l'exigence "il est raisonnable de croire que le producteur de l'AMAPE fait tous les efforts raisonnables pour éviter cette production sur son site de la mine ..." tente de démontrer que le producteur prend toutes les mesures nécessaires pour éviter d'être victime de extorsion

Nous pouvons avoir une autre session pour analyser plus en profondeur les critères qui rendent les sens et satisfont les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et qui soient réalisables pour les mineurs. Nous apprécierons les commentaires des membres sur ce point.

Q: Les critères de risque d'extorsion doivent être renforcés. Par exemple, au Pérou il y a des mafias criminelles. Cela affecte les mineurs ASM. Ceci est très important pour définir qui remplit ou non ce critère.

Si les mineurs sont touchés, ils doivent fournir la preuve qu'ils font tout leur possible pour éviter l'extorsion. Felix a demandé si les mineurs pouvaient fournir des commentaires sur ce point.

Les membres ou participants n'étaient pas en désaccord avec la proposition de comment écrire sur le risque "il est raisonnable de croire cela". Nous invitons les membres à faire circuler leurs commentaires par écrit après la réunion.

8. Prochaines réunions et autres questions

Natalia a indiqué que la prochaine réunion aura lieu début décembre. Nous enverrons un sondage Doodle pour décider du meilleur jour pour les membres. Nous avons reçu la suggestion de changer l'horaire de la prochaine réunion en raison des différents fuseaux horaires.

Nous enverrons le deuxième projet une semaine avant la prochaine réunion pour permettre une discussion plus approfondie à la session du comité.

Présents:

- Yaw Britum – Chargé de Programmes sur l'Or – Solidaridad-Ghana
- Daniel M Riascos - Colombie - Représentant de la Coopérative minière Coodmilla
- Fabiana Di Lorenzo – Responsable de la Due Diligence chez Estelle Levin
- Lisa Sumi- Coordinatrice des Standards IRMA
- Mariana Smirnova – Directrice de projets CFSI
- Nimer Rivera- Peru - Représentant des mineurs
- Romain Kani - Burkina Faso - Porte-parole des mineurs
- Sveta Morris-Apple Gestionnaire de programme | Approvisionnement responsable
- Urica Primus – Guyane - représentante d'une organisation de femmes mineures

Autres participants

- Andreina Rojas- Spécialiste Intel dans les minéraux de conflit atteignent.
- Bryan Fiereck - Intel Manager du Programme des minerais de conflit.
- Laura Barreto- membre du conseil d'ARM, expert.

- Patrick Schein- membre du conseil d'ARM, raffineur.
- Phaedon Stamatopoulos- Argor-Heraus Directeur des produits de raffinage et bancaires

Équipe de projet

- Felix Hruschka - Directeur des Standards ARM.
- Geraud Brunel coordinateur des alliances et des nouvelles initiatives du ARM- traducteur anglais-français.
- Maria Pujol - Chargée de communication d'ARM-Traductrice anglais-espagnol.
- Jennifer Peyser- Médiateur senior RESOLVE.
- Marcin Piersiak - Directeur Exécutif d'ARM.
- Natalia Uribe - Coordonnatrice des Standards et certifications ARM.

Absents excusés:

- Anne Marie Fleury - Directrice des Standards et Impact de RJC
- Assheton Carter- Directeur de The Dragonfly Initiative
- Cesar Ipenza-expert minier du Peru
- Louis Marechal - Observateur de l'OCDE
- Neil Harby - Directeur technique de LBMA
- Mauricio Cabrera- Coordonnateur des politiques minières chez WWF
- Michele Bruelhart- Directrice technique EICC
- Renzo Mori Junior - Chercheur au Centre pour le Développement Durable des Minéraux. Université du Queensland
- Simone Knobloch- Directeur des opérations de Valcambi
- Tabara Cissokho -Sénégal – Porte-parole des mineurs